



2026/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260219-D-2026-16-DE
Date de transmission : 26/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

Conseil Municipal du 19 février 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/16

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 16
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN,
Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT,
Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Laurent FOHRER, Eliane CHIDIACK

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER par Julia NOJAC
Christian TETARD par Jean DECROIX

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les dossiers de demande de subventions pour l'année 2026,
Considérant l'avis de la Commission « Vie associative et subventions » du 12 janvier 2026,
Vu les propositions de subventions retracées sur le tableau ci-dessous, au titre de l'année
2026 :

Associations	Subventions B.P. 2026 (€)	Associations	Subventions B.P. 2026 (€)
ADVOCNAR (adhésion)	100	Swing Parisis	400
Atelier des Arts Frettois	150	Peuples solidaires	50
Bouge la Frette	4 000	Pousse café	100
Create for Better life	250	Sports Nautiques de La Frette	700
Esf Foot	10 500	Tennis Club de La Frette	5 200
Esf Tennis de table	3 000	Centre Communal d'Action Sociale	42 000
FNACA	50	Caisse Coopérative 8 Mai	1 244
La Frette sur Seine Judo	2 400	Caisse Coopérative Scolaire Culturelle Sportive A. BRIAND	1 868
Les Rendez Vous du Temps Libre	1 500	Caisse Coopérative Calmette	1 191
Les Spiriades	2 000	Association des Parents d'Elèves Indépendants Calmette	150
L'Oise aux Lyres	400	Associations des Parents d'Elèves Indépendants A.Briand	150
Musoreille	100		

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Laurence GUERNE membre de l'association du "Tennis Club de la Frette" ne participe pas au vote de la subvention attribuée à cette dernière,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VALIDE le montant des subventions attribué à chacune des associations selon le tableau ci-dessus,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Jean DECROIX

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 26 février 2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 26 février 2026